

Chef Atelier /Contremaître Bâtiment

Activités Tertiaires : Encadrement 13. 02.18

Codes : **NAF** :23.99Z ; **ROM E** : H2504 ;**PCS** :486d

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

Situation Travail

Est responsable de la préfabrication des ouvrages : veille au respect du cahier des charges, des procédures définies par le bureau d'études ; gère les temps de fabrication, l'approvisionnement et la livraison ; vérifie la bonne exécution des ouvrages (fabrication et qualité) ; fait appliquer les procédures et les règles de sécurité dans l'atelier ; met en place une dynamique de transfert des compétences en direction des nouveaux embauchés.



- La fonction de chef d'atelier existe principalement dans les entreprises de : *charpente bois, charpente métallique, menuiserie bois industrielle, serrurerie/métallerie, électricité industrielle, tailleur de pierre/marbrier ; armaturier ;*

Selon la taille de l'entreprise, ce poste dépend du responsable de production ou du chef d'entreprise ; il a la responsabilité d'une équipe d'opérateurs

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Autonome pour l'organisation du travail de l'atelier, est responsable : de l'efficacité, de la productivité (: quantités produites ; taux de rebuts ; évolution des coûts indirects) de la qualité, de l'hygiène sécurité.
- Dispose d'équipements informatiques et de communication pour gérer la production.
- Gère une documentation diversifiée, souvent numérique : tableaux de suivi de production, de personnel, des procédures qualité, des projets d'amélioration ou d'investissements.
- Son activité requiert des déplacements, la plupart du temps, dans l'atelier et les services connexes.

Les horaires sont en général réguliers mais peuvent être soumis aux aléas de la production.

Selon la taille et l'organisation de l'entreprise :

Organise et suit l'activité de l'atelier

- Applique le planning en utilisant les moyens mis à disposition : répartit les charges et définit les postes de travail, donne pour chaque machine, le programme journalier avec les plans et les listes de pièces à produire.
- Suit la production, anticipe les problèmes, les dysfonctionnements ; résout les problèmes avec les techniciens et les opérateurs
- Utilise les retours d'informations pour suivre au jour le jour l'efficacité de la production
- Rédige des comptes rendus et réalise des tableaux de suivi de production
- Révise les quantités à produire ; éventuellement, ajuste les livraisons du jour et trouve des solutions aux problèmes constatés

Veille à la sécurité, la propreté et la qualité

- Informe et forme aux règles d'hygiène sécurité, aux procédures qualité mises en place dans l'entreprise : les opérateurs et les nouveaux embauchés.
- Vérifie l'application des procédures
- Recherche des pistes d'amélioration avec le service qualité, les achats, la maintenance, les méthodes, la logistique et le responsable de production
- Maîtrise les techniques et équipements de l'atelier, pour apporter une assistance technique auprès de son équipe et améliorer la gestion de production de l'atelier.
- Fait assurer la maintenance du matériel en gérant les priorités avec le service de maintenance
- Etudie les coûts de production
- Optimise les flux et les circuits de production dans l'atelier pour réduire les temps et les coûts ; réorganise son atelier
- Réfléchit aux investissements nécessaires en matériel et aménagement
- S'adapte aux évolutions : produits, technologies, formes d'organisation du travail

Anime et gère son ou ses équipe(s)

- Encadre et anime une équipe de production
- Organise le travail, ajuste le flux de production, les équipes, les imprévus (absences, maladies, etc.), répartit le travail et adapte les effectifs en fonction des besoins, pour atteindre les objectifs.
- Gère les priorités
- Résout les conflits ou problèmes relationnels avec/entre les membres de l'équipe.
- Doit impulser une dynamique d'équipe et développer la motivation
- Evalue la progression et les performances de son ou de ses équipes
- Programme la formation des machinistes et/ou des opérateurs



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Relations internes et externes :

- Communique dans l'atelier et avec les autres services de l'entreprise ;
- Travaille en relation avec le responsable de production ou le chef d'entreprise ; les chefs d'équipe, tous les services supports à la production : achats, logistique, service du personnel, bureau d'études, service maintenance.
- A peu de relations externes directes, sauf avec les fournisseurs de matières ou matériaux.

Exigences

- Acuité auditive adaptée au poste
- Attention, vigilance
- Capacité de réflexion et d'analyse
- Contrainte posturale : travail debout, assis
- Charge mentale
- Esprit sécurité
- Sens des responsabilités
- Travail en équipe

Accidents Travail

- Chute de plain-pied : dénivellation, surface glissante, encombrement
- Chute d'objet : matériau, matériel, outil
- Projection particulaire : particule, poussière, corps étranger
- Contact conducteur sous tension

Nuisances

- Bruit
- Risque Psychosocial (RPS)/ Stress : responsabilités : organisationnelle, technique et humaine
- Autres nuisances *selon la nature des travaux et l'environnement de l'atelier* : empoussièrement, produits chimiques, etc...

Maladies Professionnelles

Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre :

- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels (42)
- Autres pathologies : *selon la nature des travaux et l'environnement de l'atelier*



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Mesures Préventives

Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre *sur le chapitre correspondant du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP*

MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prévention/ Recommandations CNAMTS.

Document Unique Evaluation Risques DUER /Aides Financières .

Atmosphère Explosible ATEX selon activités

Autorisation Conduite : chariot automoteur, palonnier, palonnier à ventouses, pont roulant...

Bordereau Suivi Déchets Dangereux BSDD .

Bruit .

Champs Electromagnétiques Rayonnements non ionisants ROA.

Déchets Gestion

Délégation Pouvoir Hygiène Sécurité.

Fiche Données Sécurité /FDS.

Location Matériels /Engins.

Organisation Premiers Secours.

Permis Feu. Zone ATEX

Risque-Chimique-ACD-CMR-Nanomatériaux-Perturbateurs-Endocriniens-Biocides

Risque Electrique

Risques Psychosociaux RPS Qualité Vie Travail.

Risque Routier Transport Personnel /Matériel Véhicule Utilitaire Léger : VUL : déplacements pour se procurer matériaux/matériels...

Sécurité Incendie.

Signalisation Balisage Santé Sécurité Travail



MESURES TECHNIQUES :

PREVENTION GAGNANTE BTP

Aménagement Atelier.

Performance Economique

Aménagement Bureau

Bruit.

Déchets Gestion.

Lutte Incendie.

Machines-Outils Portatives Électromécaniques /Pneumatiques.

Manutentions Manuelles TMS Aides :

Organisation Premiers Secours

Permis Feu.

Poussière Gaz Fumée Vapeur Nanomatériaux : ateliers serrurerie, menuiserie bois /charpentes

Risque Chimique Stockage Etiquetage.

Risque Electrique Installations

Risques Psychosociaux RPS Qualité Vie Travail TIC Objets Connectés.

Signalisation Balisage Santé Sécurité Travail.

Substitution CMR ACD Changement Mode Opérateur.

Vérification Maintenance Equipements Travail Installations EPI.

MESURES HUMAINES :

Accueil Nouveaux Embauchés /Intérimaires

Information Formation Risques Santé Sécurité Salariés.

Certificat Aptitude Conduite en Sécurité/ CACES. chariot automoteur, palonnier, palonnier à ventouses, pont roulant...

Equipements Protection Individuelle EPI /Exosquelettes

Formation Elingage.

Formation Maintien Actualisation Compétences MAC /SST.

Formation Permis Feu.

Formation Utilisation Matériels Lutte Incendie.



Habilitation Electrique

PREVENTION GAGNANTE BTP

Information Sensibilisation Bruit **Performance Economique**

Information Sensibilisation Champs Electromagnétiques.

Information Sensibilisation Hygiène De Vie

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS :

Sensibilisation Risques Psychosociaux/ RPS.

Sensibilisation Risque Routier

Suivi Individuel Préventif Santé

OBJECTIFS :

- Information sur les risques et sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier)
- **Traçabilité des expositions professionnelles (SPE)** et veille épidémiologique
- Préservation de la santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité au travail, les risques psychosociaux(RPS), la désinsertion professionnelle, et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.
- Prévention des facteurs de risque liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives...).
- Dépistage de maladie professionnelle ou à caractère professionnel susceptible de résulter de l'activité professionnelle (actuelle et passée) du travailleur
- Information sur les modalités de suivi de l'état de santé

MODALITES DE SUIVI :

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, **est un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié** : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

PRISES EN CHARGE :

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi *sont à la charge du service de santé au travail interentreprises.*

- Pour le suivi des travailleurs de nuit : *les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur*

- Le temps nécessaire par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est

- Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée,
- Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.

- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.

- Conformément à l'article **D 4622-22** du Code du travail, **c'est à l'employeur de préciser les risques particuliers auxquels sont exposés ses salariés** (par conséquent le type de surveillance dont ils doivent bénéficier).

- L'article **R. 4624-23** du Code du travail donne la liste des risques professionnels

Suivi à l'embauche : Salarié exposé à des risques particuliers

Pour sa santé ou sa sécurité (RPSS), ou pour celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail :

Examen médical d'aptitude (EMA), préalablement à l'affectation au poste, réalisé par le Médecin du travail ; ou si le protocole le permet : par le collaborateur médecin, avec création d'un dossier médical santé travail (DMST) s'il n'existe pas.

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017 (dont une copie est versée au DMST).**

- Si le salarié (CDI, CDD, Intérimaire) a bénéficié **d'une visite médicale d'aptitude dans les deux ans précédant son embauche, un nouvel examen médical d'aptitude n'est pas nécessaire si :**

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents ;
- Le médecin du travail intéressé est en possession du dernier avis d'aptitude du salarié
- Aucune mesure formulée ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis au cours des 2 dernières années.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Suivi individuel renforcé (SIR) : Salarié exposé à des risques particuliers :

- Maximum 4 ans, avec une visite intermédiaire (2 ans) par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, médecin collaborateur, interne santé travail).

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : **d'une attestation de suivi, ou d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail : (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017), (dont une copie est versée au DMST).**

Risques Particuliers :

Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées régulièrement par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.

- Intervenant sur installations électriques ou dans leur voisinage : soumis à habilitation électrique
- Travaux nécessitant une autorisation de conduite : chariot automoteur, pont roulant....
- **Nuisances Spécifiques à l'atelier :**
- La liste des risques particuliers déterminée par voie réglementaire **peut être complétée par l'employeur**, après avis du Médecin du travail et du CSE ; cette liste doit être en cohérence avec l'évaluation des risques professionnels et la fiche d'entreprise.

Risques Métier Autres :

- Bruit : >81dBA (8h), crête > 135 dB(C) déclenchant action prévention
- Nuisances : *selon la nature des travaux et l'environnement de l'atelier*
- Risque Psychosocial (RPS)/Stress/TIC

Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Aucun examen complémentaire n'est à prescrire systématiquement (conseillé à titre indicatif), dépend du degré d'exposition et de protection du salarié, et du protocole de suivi défini par le médecin du travail (doit tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles).

Bruit :

- Echoscanner, (mesure rapide non invasive et objective, car ne nécessite pas la participation active du salarié) **permet d'évaluer la fatigue auditive**, avant qu'une perte auditive ne se soit installée (pas de nécessité d'une cabine) ; c'est un outil complémentaire de l'audiométrie, il doit se positionner en amont de celle-ci.
- Audiométrie : quand la souffrance auditive est déjà installée, permet de suivre son évolution, si aucune mesure préventive n'a été mise en place, (périodicité, selon le protocole mis en place par le médecin du travail).

Recherche de TMS : cervicalgies, dorsalgies, douleurs épaules, coudes, poignets

Examens Complémentaires selon la nature des travaux et l'environnement de l'atelier



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Dans le cadre du Suivi Individualisé :

Contrôle fonction visuelle (fatigue visuelle) lié au travail sur écran : efforts **Contrôle fonction visuelle (fatigue visuelle) travail sur écran** : efforts d'accommodation (picotements des yeux, flou visuel, sécheresse oculaire, maux de tête ...) Pour limiter ce risque, il est nécessaire d'adapter le poste de travail : éclairage suffisant, bonne distance entre les yeux de l'opérateur et l'écran, éviter les reflets sur l'écran, etc. ...

- Recherche Addictions Comportementales :

Techno-dépendance (**TIC**) : **Recherche de TMS** : cervicalgies, dorsalgies, douleurs épaules, coudes, poignets ; rappeler le droit à la déconnexion.

Workaholisme : personne qui ressent une pression interne l'obligeant à travailler++, et qui ressent un mal-être intérieur et une sensation de culpabilité lors des périodes d'inactivité. avec des conséquences importantes sur la santé :

Pour le repérage, un questionnaire : **WART**, utilisé en cas de signaux d'alerte tels que l'existence de plaintes somatiques (douleurs musculaires ou intestinales...), de troubles

psychiques (anxiété, insomnie, dépression, dysfonctionnement social) , difficulté à s'éloigner du lieu de travail et Co-addictions fréquemment retrouvées : troubles du comportement alimentaire ; surconsommation de substances psychoactives (tabagisme important, mésusage d'alcool).

- Recherche symptômes Epuisement Professionnel (Burn out) :

Le burn-out se traduit de diverses manières, ses signes ne sont pas spécifiques, il s'agit souvent de symptômes de stress chronique

- **Signes Emotionnels** : tensions nerveuses, humeur triste, peurs indéfinissables ...
- **Signes Physiques** : troubles du sommeil, fatigue chronique, vertiges
- **Signes Cognitifs** : diminution de la concentration, erreurs, oublis, difficultés à réaliser plusieurs tâches à la fois...
- **Signes comportementaux ou interpersonnels** : repli sur soi, comportement agressif ou dérive vers des conduites addictives (alcool, drogues, tabagisme accru...)
- **Signes de Démotivation** : dévalorisation de soi, doute de ses compétences, perte de motivation ...

Questionnaire d'auto-évaluation de l'épuisement professionnel pour les cliniciens et les patients Marie Peze

Maslach Burnout Inventory comporte 22 questions permettant d'explorer 3 dimensions :

- Sentiment Epuisement Emotionnel : 9 questions (1, 2, 3, 6, 8, 13, 14, 16, 20)
- Déshumanisation : 5 questions (5, 10, 11, 15, 22)
- Degré d'accomplissement personnel au travail : 8 questions (4, 7, 9, 12, 17, 18, 19, 21)

Chaque échelle donne un score, les 3 scores permettent de situer l'état de burnout de la personne

Le MBI, est un outil qui permet d'évaluer la sévérité du Burn-out, de distinguer pour chacune des dimensions, s'il est faible, moyen ou élevé.

Un score élevé aux deux premières échelles et un score faible à la dernière signe un épuisement professionnel

- Veiller

- A un Poids Corporel normal (IMC cible de 18.5 à 24.9 kg/m²) : **Calcul IMC**
- Au risque de complications métaboliques et cardiovasculaires :
 - Elevé à partir d'un tour de taille supérieur ou égal à 94 cm chez l'homme ; et supérieur ou égale à 80 cm chez la femme
 - Significativement élevé à partir d'un tour de taille de ≥102 cm chez l'homme ; ≥88 cm chez la femme.

Grâce à la normalisation du poids corporel, on note très souvent une amélioration du risque cardiovasculaire

- Bilan biologique (profil lipidique) et ECG :

- Age > 45 ans *chez les hommes* ; > 55 ans *chez les femmes*.
- Chez le sujet présentant des facteurs de risque péjoratifs : obésité (IMC > 30), hypertendu et diabétique ; taux de HDL-cholestérol est < 0,60 g/l ; taux LDL > 1,60g/L
- Chez les sujets présentant l'association de 2 de ces facteurs de risques
 - Tabagisme actif ou sévère depuis moins de 5 ans,
 - Hérité cardio-vasculaire chez un ascendant du premier degré à un âge précoce (avant 55 ans chez le père ou 65 ans chez la mère).
 - Pas d'activité physique régulière
 - Consommation alcool excessive

Les facteurs de risque cardiovasculaires se potentialisent, c'est-à-dire qu'ils s'aggravent l'un l'autre.

Ainsi, l'association de plusieurs facteurs de risque, même de faible intensité, peut entraîner un risque très élevé de maladie cardio-vasculaire.

Ainsi une TA modérée, une petite intolérance au sucre, un cholestérol moyennement élevé, chez un petit fumeur, est un terrain beaucoup plus « à risque » qu'un cholestérol très élevé isolément.



Santé du cœur - Fédération Française de Cardiologie

- Tabagisme :

PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

1/ Faire prendre conscience au salarié du coût de sa consommation

TEST : Le coût de ma consommation

2 / Aborder la dépendance au tabac : trois types de dépendance

Tabac - Les Outils d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement Addict Aid :

Tests : Fagerstrom ; Lagrue Legeron ; Demaria Grimaldi Lagrue

Fédération Française Cardiologie : propose des informations pratiques et documentées sur les facteurs de risque cardio-vasculaire.

Tabac Info Services : information sur le tabac ; centre antitabac le plus proche de chez vous

Comité Français Lutte contre Hypertension Artérielle

Données de Santé :

En cours d'expérimentation : la cabine de télé-médecine est **un Dispositif Médical de classe IIA**, qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.

La cabine de télé-médecine permet deux modes d'utilisation :

- **Bilan de santé autonome** : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, **en moins de 10 minutes** : la prise de ses constantes physiologiques : poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), fréquence cardiaque, température, tension artérielle.

A cela peuvent s'ajouter *les tests visuels et d'audiométrie*.

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel du SST.

-**Téléconsultation** permet au médecin de réaliser une consultation dans des conditions comparables à une visite en présentiel : le salarié est mis en relation en visioconférence avec le médecin, qui dispose d'une série de capteurs et d'instruments dans la cabine pour réaliser l'examen clinique du salarié (intéressant dans les régions isolées , évitant de longs déplacements aux salariés et aux personnels des services de santé) , et permettant de dialoguer sur les conditions de travail ; ce type d'outils devrait aussi permettre une diminution de l'absentéisme aux rendez-vous.



PREVENTION GAGNANTE BTP

L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail...) dégage ainsi du temps :
pour l'Information du salarié sur les risques, la sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier, hygiène de vie...) ; pour la veille épidémiologique.

Vaccinations :

Diphtérie/Tétanos/Poliomyélite :(DTP) à jour : recommandation calendrier vaccinal Français (HAS) : chez l'adulte : rappel tous les 20 ans : à 25 ans ; 45 ans ; 65 ans ; après 65 ans : rappel tous les 10 ans.

Autorisation de vaccination (modèle OPPBTP) : ([Télécharger au format PDF](#))

Questionnaire pré vaccinal (modèle OPPBTP) : ([Télécharger au format PDF](#))

Vaccinations spécifiques :

- Après évaluation des risques professionnels par l'employeur, le médecin du travail conseille la vaccination recommandée après s'être assuré :

- De la mise en œuvre des mesures de protection collectives, individuelles, du rappel des règles d'hygiène, en tenant compte de la veille sanitaire et des études épidémiologiques et des vaccinations déjà effectuées
- De l'information générale sur la vaccination auprès des salariés.

- L'employeur prend en charge les vaccinations appropriées, pour le suivi individuel des travailleurs exposés à des risques biologiques.

Visite Médicale Fin de Carrière ; Suivi Post-Exposition et ou Post-Professionnel :

- Visite Médicale Fin de Carrière :

« Le travailleur bénéficiant **du dispositif du suivi individuel renforcé, ou qui a bénéficié d'un tel suivi pendant une certaine période, au cours de sa carrière professionnelle (ex SMR)** » peut bénéficier **d'une visite médicale de fin de carrière**, afin de le conseiller de manière pertinente sur l'opportunité de mettre en œuvre **le dispositif de départ anticipé à la retraite** au titre de l'exposition à **l'un ou plusieurs des quatre facteurs de risques professionnels exclus du champ du compte professionnel de prévention** (manutentions manuelles de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques , exposition aux produits chimiques).

- Suivi Post Exposition (SPE) ou Post Professionnel (SPP) : ont pour but **d'assurer la traçabilité de l'exposition aux risques ;**



Le salarié ayant été exposé à **un risque professionnel susceptible d'entraîner des affections visées par certains tableaux de MP ; et /ou ayant été exposés à des agents ou procédés cancérogènes souvent à effets différés**, doit bénéficier d'un suivi post exposition (SPE) ou post-professionnel (SPP)

Performance Economique

" **Le médecin du travail a la faculté, s'il constate une exposition du travailleur à certains risques dangereux, de mettre en place une surveillance post exposition** (salarié toujours en activité) ; **une surveillance post-professionnelle** lors du départ en retraite ou départ anticipé à la retraite, en lien avec le médecin traitant "

Exposition Antérieure Documentée : à partir :

- **Attestation Amiante** remise obligatoirement au salarié à son départ de l'entreprise

- **Fiche de sécurité** : pour les travaux en milieu hyperbare

- **DMST : dossier médical santé travail :**

Si le salarié est toujours en activité :

- **Ce suivi est réalisé par l'équipe pluridisciplinaire sous la conduite du médecin du travail, même s'il n'est plus exposé à ce risque actuellement** (que ce salarié soit dans la même entreprise ou qu'il ait changé d'entreprise depuis).

Lorsque le salarié n'est plus en activité (chômage, retraite, cessation d'activité) :

- Ce suivi est réalisé par le médecin traitant après accord du médecin conseil de la Sécurité Sociale.



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique